



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

monuments historiques

Question écrite n° 34877

Texte de la question

Mme Eva Sas attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation de l'observatoire Camille-Flammarion de Juvisy-sur-Orge. Avec sa coupole de 5 mètres de haut, l'observatoire Camille-Flammarion, classé monument historique depuis le mois de mars 2010, est un lieu de patrimoine reconnu comme tel par de nombreux habitants de la circonscription et bien au-delà puisque de nombreux visiteurs étrangers viennent admirer ce joyau de l'histoire des sciences. Il a également été un haut lieu de la recherche scientifique, une station de météorologie et une lunette astronomique de l'époque y ayant été installées. La lunette a été restaurée en 2007 et un premier financement public de 780 000 euros avait permis de restaurer la coupole et son édicule qui avait subi de nombreux dégâts après la tempête de 2009. Toutefois, la situation de l'ensemble du bâtiment ne cesse de se détériorer et une partie du bâtiment est fermé pour des raisons de sécurité. Un projet de centre d'animation de culture scientifique et technique faisant revivre ce lieu symbolique dans l'esprit de son fondateur, créateur de la société astronomique de France en 1887 et surtout auteur de l'astronomie populaire paru en 1879, a été étudié. L'observatoire pourrait ainsi accueillir les groupes scolaires, mais aussi les particuliers. Ces projets ne peuvent être réalisés sans une réhabilitation importante du bâtiment. Elle souhaite ainsi connaître ses intentions d'investir, avec d'autres financeurs, dans la poursuite de la réhabilitation de ce lieu historique.

Texte de la réponse

Le bâtiment de l'observatoire Camille Flammarion est la propriété de la société astronomique de Flammarion (SAF), qui garde la pleine jouissance du deuxième étage et de la coupole. Le rez-de-chaussée et le premier étage dépendent désormais de la municipalité de Juvisy, qui a contracté un bail emphytéotique auprès de la société. Ce bail stipule que tous les travaux de restauration doivent être assumés par la commune. Compte tenu de la dégradation du bâtiment, la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Ile-de-France a pris contact avec la SAF et avec la municipalité. Un rendez-vous avec la responsable des travaux à la mairie a été organisé et la mairie pourrait envisager des travaux à moyen terme. La DRAC a affirmé son souhait de soutenir toute action de restauration et est dans l'attente d'un projet en ce sens. Une visite du commandant chargé de la sécurité auprès du ministère de la culture et de la communication a été aussi organisée, afin d'analyser les conditions de sécurité et d'accès au bâtiment. Un rapport a été envoyé à la SAF et à la mairie afin de les inciter à améliorer les conditions de sécurité du bâtiment. La DRAC a déjà participé à la restauration de la lunette placée dans la coupole en 2009 avec l'aide de la fondation Goury Lafont.

Données clés

Auteur : [Mme Eva Sas](#)

Circonscription : Essonne (7^e circonscription) - Écologiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34877

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 7995
Réponse publiée au JO le : [24 décembre 2013](#), page 13469